CONTACTS

- RESPONSABLE DU PÔLE SANTÉ / PRÉVENTION
- isabelle.carpentier@cdg76.fr

 isabelle.carpentier@cdg76.fr
- 02 35 59 35 52
- RESPONSABLE DU SERVICE MÉDECINE PROFESSIONNELLE
- amelie.lefevre@cdg76.fr
- **** 02 35 59 30 10



LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

UN SUIVI RENFORCÉ



Le Centre de Gestion vous informe

Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime



Une mise à disposition CONTINUE DU SERVICE

AU-DELÀ DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE PRÉVENTIVE DE CHAQUE AGENT (VISITES MÉDICALES), UN SUIVI PERMANENT DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DES AGENTS EST EFFECTUÉ.

Le suivi permanent

- Il est établi à travers une action pluridisciplinaire du Pôle « Santé/Prévention » (études, conseils, participation au CHSCT, réunions d'information, actions de sensibilisation...).
- Les juristes et le correspondant Mobilité/Handicap du CDG 76 viennent compléter ces actions.

L'objectif : personnaliser le plan d'action santé de chaque employeur.

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU CDG 76





SOUS LA COORDINATION DES MÉDECINS DE PRÉVENTION :

4 Infirmier(e)s et 1 Psychologue du travail



Le profil de L'INFIRMIER(E)



- SOUS L'AUTORITÉ DES MÉDECINS DE PRÉVENTION L'entretien infirmier vient en complément de la visite médicale assurée par le médecin de prévention.
- RÔLE D'ALERTE, D'ÉCHANGE ET D'ÉCOUTE

 Les infirmier(e)s favorisent le dialogue et l'échange afin de vous apporter tout conseil et déclencher une visite médicale

avec le médecin de prévention, si

EN PRATIQUE

L'INFIRMIER(E) SUIT UN PROTOCOLE PRÉCIS FIXÉ PAR L'ÉQUIPE MÉDICALE DU CENTRE DE GESTION

Il est individuel et personnalisé avec des questions précises sur votre état de santé (douleurs, gêne ou tout autre symptôme éventuel)

 Des questions complémentaires vous seront posées en cas de particularités (grossesse, hypertension...)

 Des examens biométriques seront réalisés (prise de la tension, poids et taille, examen de la vision...)

Votre poste de travail est étudié afin de déceler d'éventuelle(s) problématique(s) et permet de prolonger les préconisations et les habilitations délivrées par le médecin de prévention

 Des conseils en prévention des risques professionnels (hygiène, audition...) et en santé publique (alcool, tabac, alimentation...) pourront vous être apportés

ET APRÈS?

L'infirmier(e) et le médecin référent échangent une fois par semaine sur l'ensemble des agents reçus en entretien afin de proposer un suivi adapté à chaque situation.

À tout moment, vous pouvez solliciter un RDV avec le médecin de prévention par l'intermédiaire de votre collectivité.

ZOOM SUR LA PSYCHOLOGUE

nécessaire.

Son rôle est de contribuer à l'amélioration des conditions de travail de l'agent par un accompagnement personnalisé.

En accord avec l'employeur et le médecin de prévention, l'agent pourra être reçu par la psychologue du travail.